

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 10

Artikel: Janôt Banban et lè trâi voleu : (suite)
Autor: C.C.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'assemblée populaire du 1^{er} Mars.**Opinions de la presse lausannoise.****La publication.**

GAZETTE. — A 4 heures du soir des affiches convoquaient la population pour 7 1/2 h. du soir à la Grenette et à 7 heures les tambours battaient le rappel.

FEUILLE D'AVIS. — Hier après midi, un employé des pompes funèbres accompagné de quelque tambours, publiait l'annonce d'une assemblée populaire pour le même soir.

REVUE. — C'était très bruyant. De 2 heures à 7 h. et demie une escouade de tambours commandée par M. Peytrequin, notre excellent tambour-major, réveillait chez tous les enfants un désir très-vif de cultiver l'instrument dont les *ra* et les *fla* accompagnaient la lecture de la convocation sortie des presses de la *Gazette*. Inutile de dire que ces velléités musicales, inconciliables avec la paix et la tranquillité des ménages ont fortement agacé les pères de famille, ce qui explique peut-être leur absence à la manifestation du soir.

Les chiffres.

ESTAFETTE. — La foule est grande; on peut l'évaluer au bas mot à 2000 personnes....

FEUILLE D'AVIS. — L'état-major de la démonstration prenait place sur la galerie qui devait servir de tribune et semblait se demander avec une certaine inquiétude si l'assistance resterait aussi maigre.

GAZETTE. — Dès 7 1/2 h. une foule de citoyens que nous évaluons à 2000 personnes environ se massait sous la Grenette.

NOUVELLISTE. — Rapidement mais tardivement convoquée, l'assemblée populaire de la Grenette, n'en avait pas moins réuni une foule considérable de citoyens, (nous l'avons entendu évaluer à 2000), sans distinction de parti ou de condition.

REVUE. — A 7 1/2 h. nous sommes au poste sur la Riponne. Il y a extrêmement peu de monde: une troupe de gamins, deux ou trois dames; quelques falots insuffisants jettent des lueurs douteuses; c'est à peine si l'on se voit.... L'opinion générale, est qu'il y avait au maximum 500 personnes. Quant aux manifestants, on peut dire qu'ils étaient 100 à 150.

Les discours. La votation.

GAZETTE. — ... Après ces discours, tous écoutés dans le plus religieux silence, le président invite l'assemblée à déclarer si elle adopte les résolutions qui lui ont été proposées, etc... L'assemblée vote à mains levées, et unanime, se prononce pour l'adoption des résolutions. Aucune protestation ne se produit.

FEUILLE D'AVIS. — ... Nous n'avons absolument rien pu entendre de ces discours... La résolution proposée à l'assemblée a été votée par elle malgré quelques énergiques *non*, etc.... En somme, la manifestation s'est faite avec calme, même un peu trop pour une manifestation populaire, car les bravos semblaient être commandés par un chef de claque placé sur la tribune, d'où il faisait signe au bon moment.

ESTAFETTE. — .. Après ces discours, tous écoutés dans le plus religieux silence, la foule unanime acclame les résolutions qui lui sont soumises.... Cette manifestation que pas un bruit discordant n'a troublé, et les résolutions votées, montrent clairement quel est le sentiment de la population de Lausanne sur la question du jour.

NOUVELLISTE. — Les résolutions proposées sont votées des deux mains, avec des acclamations répétées et enthousiastes.... La manifestation de Lausanne a été digne, correcte; tout s'est passé dans l'ordre le plus complet.

REVUE. — ... Il se fait alors une sorte de votation, à laquelle nous n'avons rien compris. M. Lochman, prie les citoyens qui adhèrent aux résolutions, de lever la main. L'éclairage est si défectueux que nous ne voyons rien. Le président n'indique pas le résultat; et il n'y a pas de contre-épreuve; d'ailleurs il fait froid, et il est désagréable de sortir les mains de ses poches, quand on est là gelé, depuis plus d'une demi-heure, à entendre des discours médiocrement intéressants et excessivement peu réchauffants.

Le cortège.

GAZETTE.... Aussitôt le cortège s'organise, tambours et musique en tête pour se rendre en témoignage de sympathie et d'estime au domicile de M. le président du Grand Conseil, Berdez. Des flambeaux s'allument, et, toujours avec le calme, la dignité qui a été le caractère distinctif du motif de cette imposante manifestation, la foule des citoyens se forme un rang serré, etc.... Le cortège s'arrête devant la demeure de M. Berdez. La musique joue le *Rufst du mein Vaterland* dont les accents patriotiques sont accueillis aux acclamations prolongées de ! « Vive Berdez ! »

Puis le cortège se reforme et, après avoir traversé la rue de Bourg et être revenu sur St-François, la foule se disperse en répétant encore : Vive le canton de Vaud ! Vive Berdez !

REVUE. — Un petit cortège se forme. Une douzaine de torches de résine portées par des jeunes garçons et des porte-faix se met en tête avec l'*Union instrumentale*. On descend à la rue du Midi. Là un corryphée prend courageusement l'initiative et crie par quatre fois : Vive Berdez ! Une cinquième à peu près du public réuni fait chorus. Cela est si maigre que M. Berdez se dispense de paraître au balcon pour recevoir ces hommages. On nous affirme d'ailleurs que pendant ce temps, M. Berdez est au théâtre où il écoute les couplets de la *Timbale d'argent*.

Quant tout est fini, les curieux se dispersent et les hommes de la *Gazette* vont boire quelques bonnes bouteilles.

Les conclusions.

GAZETTE. Cette manifestation que pas un cri n'a troublée et les résolutions votées à la Grenette, montrent clairement quel est le sentiment de la population de Lausanne sur la question du jour.

FEUILLE D'AVIS. Tous les discours peuvent se résumer en un développement plus ou moins éloquent de la nécessité qu'il y a à ce que le Canton de Vaud soit représenté au Conseil fédéral. Nous avouons n'avoir pas entendu un argument qui ait pu nous ralier à cette idée, etc.

NOUVELLISTE. — La manifestation a brillamment et complètement réussi et il ne peut rester aucun doute sur sa portée.

Janôt Banban et le trâi voleu.

(Suite)

Ma fâi, coumeint bin vo peinsâ
Janôt Banban n'a rin trovâ,
Et revint avau tot ein nadze
Ein djureint po passâ sa radze.
Mà cein fe bin autre guignon
Quand avau ne retrovâ nion.
L'eut bio criâ l'homo, se n'ano,
Grimpâ tant qu'ao coutset d'on tsâno,
Po tatsi dè lè découvri,
Ne ve pas iô l'aviont teri.
Sè dese: m'a robâ ma béte,
Diabe l'ai cassâi pi la tête !
Et tot capot, ye redécheint,
Tracè pe liein ein sospireint,
Quand l'out près d'on bosson dè vernâ
Yô sè trovavè 'na citerna
Dzemotâ cauquon. Sè peinsâ :

Faut savâi que l'est! Et l'ai va.
 C'étai ne n'homo que pliorâvè
 Et dâo tant que sè lameintâvè
 Traisâi sè cheveux pè bliosset.
 — Oh ! mon satset! Oh ! mon satset !
 Tchurlâve-te. Nion ne pâo m'ourè !
 (C'étai lo troisiémo pandoure
 Que fasâi tant dè cé brelan
 Por atteri noutron Banban.)
 — Qu'âi-vo, mon pourr'ami, po dinsè
 Vo lameintâ solet per inse ?
 Se lo bravo Janôt lâi dit,
 Kâ l'autro l'ai fasâi pedi
 — « Y'é que portâvo tsi mon maître
 Dix millè francs qu'è volliu mettrè
 Déssus lo bord dè cé mouret,
 Po mè repreindre on momenet.
 Et faut-te pas, quinna misère !
 Que quand lè z'é posâ, 'na pierre
 Ao fond a fé lo betetiu
 Et tot me n'ardzeint a sédiu.
 Ora, ne sé pas que faut fêre,
 Su sù d'avâi me n'estriviére
 Kâ l'édhie qu'est dein lo fln fond
 A bin qaattro pî dè prèvond.
 Et n'uso pas l'ai mè décheindrè !
 Oh ! crào bin que mè vè mè peindrè
 Se ne pu pas ravâi mon sa.
 Te possiblio ! dein quin état
 Onna brava dzein sè pâo vairè,
 Kâ mon maîtrè mè vâo pas craisirè.
 Baillérè bin dou ceints z'étius
 A n'on gaillâ prâo resolu
 Po m'allâ raveintâ cllia somma ! »
 Et sè tapâvè su l'estoma....
 Quand lo Janôt Banban oût cein
 Ye sè dit : millè francs d'ardzeint,
 Cein vaut bin l'ano' et la tchevretta
 Et y' a dè quiet bâirè quartetta.
 Quatro pî ! mâ qu'est-te que l'est
 Cein va justo tant qu'âo téte !
 Bah ! faut profitâ dè l'aubaina
 On n'a rein sein on pou dè paina.

(La fin deçando que vint.)

C. C. D.

Boutades.

En police correctionnelle :

On amène un grand gaillard ayant déjà subi 5 ou 6 condamnations. Au moment où l'on appelle sa cause, il dit au président :

« Monsieur, mon avocat étant indisposé, je demande la remise à huitaine.

— Mais, dit le président, vous avez été pris en flagrant délit, la main dans le gousset du plaignant. Que pourrait dire votre avocat pour vous défendre ?

— Justement, mon président, je serai curieux de l'entendre.

Madame B..., qui n'est plus de la première jeu-

nesse, a cependant conservé des habitudes de coquetterie, qui jurent avec son âge. Hier elle disait en minaudant, à l'une de ses amies :

— Croiriez-vous que, ce matin, mon coiffeur a mis trois quarts d'heure à me créper les cheveux.

Son amie lui répondit d'un air malicieux :

— Mais, vous pouviez fort bien vous aller promener pendant ce temps-là.

Nous lisons dans un prospectus, relatif à l'emploi d'un biberon nouveau modèle :

« Lorsque l'enfant a fini de téter, il faut le dévisser soigneusement et le mettre dans un endroit frais, par exemple sous le goulot d'une fontaine.

Le conseil est vraiment terrible, si la nourrice vient à confondre l'enfant avec le biberon.

* *

Un enterrement, auquel assistait un nombreux cortège, passait sur St-François, par une pluie battante. Deux femmes s'arrêtent, et regardent.

— Un bel enterrement ! fait l'une.

— Oui, répond l'autre ; mais par un temps pareil, ça enlève tout le plaisir.

Récréation. — Réponse au problème précédent. Une des filles avait 5 œufs et l'autre 7. — La prime est échue à M. Peyrollaz, à Chexbres.

J'ai 2 coupes. Lorsque je met 8 francs dans l'une, la valeur de celle-ci est égale à la moitié de la valeur de la 2^{me}. Si au contraire je mets les 8 francs dans la 2^{me}, celle-ci devient d'une valeur triple de la valeur de la 1^{re}. — Quelle est la valeur de chaque coupe ?

Prime : Un petit couteau.... pour le perdre.

THÉÂTRE. Demain, 5 mars, à 7 1/4 h. **L'Ami Fritz**, comédie en trois actes. — *La Timbale d'Argent*, opéra-bouffe.

Depuis plusieurs années déjà, nous avons eu le regret de devoir refuser toutes les annonces qui nous ont été envoyées, le format de notre journal n'en comportant pas l'insertion. Les demandes se répétant néanmoins chaque semaine, et dans le but de satisfaire au désir exprimé par de nombreuses personnes, nous ajouterons au *Conteur* à partir du prochain numéro, un supplément destiné aux annonces, qui contiendra chaque fois que la place le permettra quelque variété intéressante.

Le *Conteur* étant aujourd'hui très répandu dans les villes et les campagnes de la Suisse romande, lu dans la généralité des familles, dans tous les cercles, cafés et autres établissements publics, les annonces y recevront une publicité étendue et auront l'avantage de rester huit jours en lecture. — Elles seront reçues aux adresses suivantes :

Magasin de papeterie L. MONNET, rue Pépinet.

Agence de change J. GUILLOUD, rue Pépinet.

Imprimerie HOWARD GUILLOUD et Cie, Place Saint-Laurent.

L. MONNET,

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & Cie